



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 24 juin 2010 à 18 h 15

Présents : Tous les membres en exercice sauf :

Excusée : Fatima BENTALEB – procuration à Christian MILLET

Absent : Patrice MOREL

Secrétaire de Séance : Rachel TRIBOULET

Avant d'ouvrir cette nouvelle séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal pour d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale la présence de Véronique Pilard, stagiaire à la mairie, qui a souhaité être présente à cette séance du Conseil Municipal, en tant qu'observatrice dans le cadre de son stage.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour de cette séance.

1. Environnement – Cadre de vie :

Parc naturel régional du Haut Jura :

André Plaisantin présente un bref rappel de la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional du Haut Jura, en particulier les différentes réunions de concertation organisées en 2008 et 2009, les avis intermédiaires de l'Etat, de la Fédération Nationale des Parcs naturels, des Régions de Franche Comté et de Rhône Alpes, puis le déroulement de l'enquête publique à l'automne 2009, et enfin l'approbation à l'unanimité par le Comité Syndical du Parc le 13 février 2010. Il appartient maintenant à chaque commune, communauté de communes, villes-portes et conseils généraux d'approuver les termes de cette charte 2010-2022 avant le 3 juillet 2010.

André Plaisantin rappelle qu'une synthèse de l'ensemble des mesures et actions de cette charte avait été remise aux membres du Conseil Municipal en octobre 2009, en particulier ses incidences pour la commune de Moirans-en-Montagne. Il est donc proposé d'approuver sans réserve la charte révisée du Parc naturel régional du Haut Jura, ainsi que les statuts du Syndicat mixte de gestion.

AEP et Assainissement – Programmation 2011-2014 :

André Plaisantin informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue en mairie de Moirans le 15 juin dernier en présence des représentants du Conseil Général du Jura et de l'Agence de l'Eau pour la programmation des travaux d'eau et d'assainissement 2011-2014. Au cours de cette réunion, il a été proposé d'établir un calendrier prévisionnel de réalisation de ces travaux pour la période comprise entre 2011 et 2014 :

- 2011 : Quartier des Cares et rue du Collège
- 2012 : Montée de la Bessoule, Route du Hangar et études (phase Projet) de la Station d'épuration
- 2013-2014 : Réseau de transfert et station d'épuration

Il est proposé d'approuver ce calendrier prévisionnel et de solliciter une programmation en 2011, comprenant une participation du Conseil Général du Jura et de l'Agence de l'Eau aux taux maximum ainsi qu'une autorisation de préfinancement. André Plaisantin ajoute que le SIDEC a également été saisi pour une programmation de travaux de reprise des réseaux secs (effacement Basse Tension et éclairage public) pour le quartier des Cares en 2011.

Travaux en cours :

L'avancement des travaux Avenue de Franche Comté dépend actuellement de la pose des conduites pour le réseau de chaleur. Pour l'Avenue de Saint-Claude, André Plaisantin précise que l'ouvrage souterrain canalisant le Gezon a nécessité la reprise de quelques dalles béton sur sa partie supérieure.

Délégation de service public – Rapport d'activité 2009 DALKIA :

Comme chaque année, la société DALKIA est tenue de présenter son rapport d'activité de l'année précédente pour la gestion de la chaufferie bois et du réseau de chaleur. Le rapport 2009 porte sur 8 mois, puisque le contrat de délégation prenait fin en août 2009. Le résultat financier est positif pour la période considérée : + 3 774 €. La mixité moyenne constatée est de 67% bois et 33 % fuel. Il est rappelé que le nouveau contrat de concession prévoit une mixité de 80/20. André Plaisantin rappelle que ce rapport peut être consulté en mairie.

Délégation de service public – Rapport d'activité 2009 SDEI :

De la même manière, la société fermière pour l'eau potable, la SDEI, est tenue de présenter son rapport d'activité. André Plaisantin souligne quelques éléments importants de ce rapport :

- Volumes vendus : 117 526 m³ (contre 127 233 m³ en 2008)
- Rendement du réseau : 72,06% (contre 74,24% en 2008)
- Résultat financier : + 17 536 € (contre + 14 322 € en 2008)

Ce rapport est également consultable en mairie.

La SDEI souhaite également attirer l'attention des abonnés sur la qualité des eaux distribuées d'une manière générale, en particulier les contrôles et traitement exercés sur cette eau avant distribution, contrairement à ce qui a été annoncé dans le cadre d'une émission de France 3 le 17 mai 2010.

L'eau du robinet est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés au monde. La qualité de l'eau répond à 54 critères de potabilité, définis par les autorités sanitaires sur la base des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Ces critères sont établis selon un principe de précaution maximale. En France, près de 6 millions

d'analyses de contrôle sont effectuées chaque année. 99,83% de ces analyses de qualité bactériologique et 99,60% des analyses de qualité physico-chimique réalisées par les autorités sanitaires pour des eaux distribuées par la Lyonnaise des Eaux (SDEI) étaient conformes en 2008. La SDEI a dix fois moins de dépassements que la moyenne nationale. Il semblait nécessaire de rappeler ces éléments d'information, afin de lever toute ambiguïté sur la qualité de l'eau du robinet.

Raccordement sur le réseau du Syndicat de Vouglans :

Madame la Préfète du Jura a autorisé par arrêté préfectoral n°682 du 18 mai 2010, l'adhésion de Moirans-en-Montagne au Syndicat mixte de production d'eau de la région de Vouglans. Il appartient de nommer 2 délégués titulaires et un délégué suppléant, membre de ce syndicat et représentant la commune de Moirans. Il est proposé de nommer André Plaisantin et Christian Berthet, délégués titulaires et Grégoire Long, délégué suppléant.

Forêt communale – Destination des coupes de bois 2011 :

Comme chaque année, les services de l'ONF proposent de déterminer les parcelles forestières qui seront concernées par les coupes de bois de l'année N+1, sur la base de l'aménagement forestier 1996-2015. Pour 2011, les parcelles suivantes sont proposées :

- Coupes résineuses : 14-28-31-38-39-40-53-67-78-89-90-101-102
- Coupes feuillues : 1-2-3-4-10-15-64-65-71-72

René Mermet-Maréchal informe les membres du Conseil Municipal que la vente de feuillus en adjudication de Courlaoux du 17 juin dernier a donné le résultat suivant :

- Parcelle n°50 : Ets. Righetti à 6 769 € (36 € / m³)
- Parcelle n°76 : Ets. Righetti à 7 849 € (42 € / m³)

Chaufferie bois et réseau de chaleur :

André Plaisantin précise que la nouvelle chaudière bois a été livrée. En principe, la chaufferie et le nouveau réseau de chaleur seront opérationnels pour la prochaine saison de chauffe.

Il convient de rappeler que dans le cadre du nouveau contrat de concession, ces nouvelles installations permettront de produire et de distribuer de la chaleur pour 24 établissements, dont 13 publics (cité sportive, cité scolaire, écoles primaire et maternelle, musée du jouet, médiathèque, accueil de loisirs, gendarmerie etc.), 1 industriel et 10 immeubles d'habitation totalisant 118 logements.

Ceci conforte donc pleinement la biomasse, énergie renouvelable, présente dans la Cité du Jouet depuis plus de 15 ans.

SICTOM – Prix de revient des services :

Jean Rossi présente les chiffres clés de calcul des prix de revient des services du SICTOM :

Prix de revient de la collecte :

- 132,49 € / tonne (benne classique)
- 76,40 € / tonne (benne semi-enterrée)

Prix de revient du traitement :

- 114,19 € / tonne
- 26,34 € / habitant (+14,27% par rapport à 2008)

Prix de revient de la compostière :

- 1,45 € / habitant

Prix de revient total à l'habitant : 69,36 € (+4,25% par rapport à 2008).

Centre Technique des Routes Départementales :

André Plaisantin informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de construction du nouveau centre technique du Conseil Général doivent démarrer fin juin, pour une durée de 10 mois environ. Les services techniques municipaux pourront intégrer les anciens locaux de la DDE courant 2011.

Publicité :

Laurence Magnon informe les membres du Conseil Municipal des différents échanges avec certains commerçants, suite aux courriers de sensibilisation au respect de la réglementation en matière de publicité. Il est rappelé, une fois encore, que l'objectif de cette réglementation est de donner une meilleure lisibilité aux dispositifs de jalonnement et d'enseignes autorisés, de contribuer à la protection de l'environnement, tout en permettant aux commerçants, artisans et industriels d'être signalés sur des équipements adaptés.

L'action engagée par la commune de Moirans depuis 2004 a permis d'éliminer bon nombre de publicités. Cette action sera relayée par la Communauté de Communes Jura Sud : un courrier a été adressé à l'ensemble des maires, afin d'attirer leur attention sur la nécessité d'appliquer la réglementation. Le livret réalisé par la commune de Moirans sur la signalétique a été joint à ce courrier.

Commerces :

Laurence Magnon signale l'ouverture de deux nouveaux magasins à Moirans :

- Expert Auto : vente de pièces et accessoires automobiles
- Friperie : dépôt vente de vêtements d'enfant et de matériels de puériculture

Environnement urbain :

Laurence Magnon signale que des tags ont été réalisés sur des bâtiments publics et privés. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Les particuliers concernés sont invités à déposer plainte également. Un nettoyage par aéro gommage sera réalisé dans les meilleurs délais.

Communication :

Laurence Magnon confirme que la 6^{ème} édition des Brèves Municipales sera diffusée début juillet. Une maquette est présentée aux membres du Conseil Municipal. Par ailleurs, la commune de Moirans-en-Montagne participera à une opération « Vue du Ciel » avec le journal Le Progrès, qui consacra une page complète à Moirans-en-Montagne dans l'édition du 10 septembre. Ce journal sera offert par la municipalité à chaque foyer moirantin.

L'ensemble des questions ci-dessus sont adoptées à l'unanimité.

2. Education – Culture – Services à la population :

Ecoles du 1^{er} degré:

Serge Lacroix informe les membres du Conseil Municipal que les mouvements de grève des 27 mai, 15 et 24 juin n'ont pas été suivis dans les écoles élémentaires publiques de Moirans.

Par ailleurs, une deuxième rampe handicapé a été installée à l'école primaire, pour faciliter l'accès au bâtiment II.

Enfin, Serge Lacroix signale que l'association des parents d'élèves (FCPE) a organisé un sondage des parents du 1^{er} et second degré sur les transports scolaires, zones piétonnes etc. Une rencontre avec madame la Présidente de l'association est prévue dans les semaines à venir.

Culture :

Serge Lacroix présente le bulletin de participation pour l'exposition sur le thème du voyage « Ailleurs – Voyages, visages et paysages », qui sera mis à la disposition du public (mairie, médiathèque, siège de la communauté de communes Jura Sud etc.). Une information présentant le concept de ce projet d'exposition et les conditions de participation est diffusée dans les Brèves Municipales et la Lettre de Jura Sud. Serge Lacroix précise que cette exposition sera, en principe, présentée en octobre à la grenette de l'hôtel de ville.

Sports :

Serge Lacroix, qui a participé aux assemblées générales de Jura Sud Foot et de Jura Sud Hand, tient à souligner le dynamisme dont font preuve ces clubs sportifs, tant au niveau de l'organisation des épreuves que des animations. Force est de constater que les bénévoles contribuent largement à ce dynamisme, même si un essoufflement reste toujours à craindre dans ce domaine.

Par ailleurs, Serge Lacroix informe le Conseil Municipal que les défibrillateurs ayant été réceptionnés, une formation sera dispensée le 29 juin prochain.

CCAS :

Christian Millet livre quelques informations sur l'organisation du prochain repas de l'Amitié, qui aura lieu le 17 octobre 2010. Les colis de Noël seront distribués selon une nouvelle formule, afin de donner satisfaction au plus grand nombre.

Accueil de Loisirs Tom Pouce :

Le mouvement de grève de ce jour a été suivi par l'équipe d'encadrement de Tom Pouce. Christian Millet précise que toutes les mesures ont été prises par l'Association Les Francas du Jura pour informer les parents de ce mouvement de grève et par conséquent, de la fermeture du centre ce jour. Rachel Triboulet, en particulier, a réitéré sa demande auprès des Francas, pour une meilleure anticipation de ces mouvements de grève, en précisant que la commune ayant délégué ce service à l'Association des Francas du Jura, il appartient à cette dernière d'organiser l'information auprès des parents, et l'accueil des enfants, pour les situations les plus difficiles.

Christian Millet souhaite souligner la qualité du spectacle de fin d'année organisé par l'équipe d'encadrement, sur le thème de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il s'agissait d'un spectacle intelligent, surprenant et associant pleinement les enfants de toutes les tranches d'âge.

Archives municipales :

Christian Millet a reçu la visite de Madame Patricia Guyard, Directrice des Archives départementales du Jura et de Monsieur Vauchez, archiviste responsable des fonds communaux aux Archives du Jura le 10 juin 2010. Dans son rapport de visite, Madame la Directrice propose d'extraire les archives anciennes de la commune de Moirans-en-Montagne pour les stocker aux Archives Départementales, afin de leur assurer les meilleures conditions de conservation, de restauration et de communication. La numérisation de ces pièces historiques reste possible pour la commune de Moirans-en-Montagne. Pour les archives contemporaines, il est proposé de faire appel à un archiviste professionnel.

3. Questions foncières et financières :

Zone d'activité En Gezon :

Monsieur le Maire rappelle que le terrain situé près du giratoire sud a été proposé à un porteur de projet pour l'implantation d'une pépinière. Dans le cadre de sa compétence « Développement économique », la Communauté de Communes Jura Sud est en mesure de déposer les dossiers de demande de subvention pour une telle implantation, étant précisé que la commune de Moirans n'est pas éligible à ce type de dispositif. Monsieur le Maire rappelle également que les terrains d'implantation appartiennent à la commune de Moirans et que leur viabilisation implique des travaux importants (extension du réseau d'assainissement, d'eau potable, d'électricité etc.). Ces travaux pourront être présentés par la Communauté de Communes pour obtenir des financements.

Au vu de ces éléments et considérant l'intérêt d'un tel projet pour la commune de Moirans, Monsieur le Maire propose de céder les parcelles section AL n°62, 124 et 142, d'une contenance totale de 18 888 m² à la Communauté de Communes Jura Sud pour l'euro symbolique.

Zone d'activité En Pont :

Monsieur le Maire rappelle que la création de la zone d'activité En Pont est portée par la Communauté de Communes Jura Sud. Pour ce faire, un permis d'aménager a été déposé par Jura Sud, permettant la viabilisation des lots, en vue de leur cession à des porteurs de projet.

Les terrains d'emprise de cette zone d'activité étant principalement propriété de la commune, le Conseil Municipal avait approuvé leur cession à la Communauté de Communes Jura Sud, excepté la parcelle destinée aux Ets Valoris. C'est pourquoi, le Conseil Municipal avait également décidé de céder directement 5 000 m² de terrain à Valoris.

Ce terrain étant situé au sein de la future zone d'activité En Pont, faisant l'objet d'un permis d'aménager, sa cession par la commune à Valoris est rendue peu possible, dans la mesure où une telle division de lot bloque l'instruction du permis d'aménager.

C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé de renoncer à la cession des 5 000 m² à Valoris pour les céder à la Communauté de Communes Jura Sud, avec les autres parcelles, totalisant une superficie globale de 60 004 m², au prix de 45 200 €, correspondant à l'estimation des Domaines. La Communauté de Communes Jura Sud procédera ensuite à la cession de ce lot aux Ets Valoris.

SIDEC – Financements définitifs :

Eclairage public Avenue Jean Jaurès :

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel des travaux était de 24 570 € TTC, dont 19 656 € à la charge de la commune. Le financement définitif de cette opération, après travaux est de 23 396,86 € TTC, dont 18 717,49 € TTC à la charge de la commune. La somme de 15 800 € ayant déjà été réglée au SIDEC, il est proposé de verser le solde de 2 917,49 €.

Eclairage public Parking Cité Scolaire :

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel des travaux était de 88 140 € TTC, dont 70 513 € à la charge de la commune. Le financement définitif de cette opération, après travaux est de 84 645,69 € TTC, dont 67 716,55 € TTC à la charge de la commune. La somme de 56 400 € ayant déjà été réglée au SIDEC, il est proposé de verser le solde de 11 306,55 €.

L'ensemble de ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

4. Questions diverses et communications :

Personnel :


Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Marie-Josèphe Roland sera remplacée, en partie, par Sylvie Javourez, qui assurera la gestion et la réservation de la salle des fêtes, ainsi que des espaces sportifs, et par une personne en cours de recrutement, qui assurera l'entretien des locaux.


Sylvie Javourez sera mise à disposition par la Communauté de Communes Jura Sud à mi-temps. De la même manière, la personne recrutée par la commune sera mise à disposition de la Communauté de Communes Jura Sud à mi-temps pour l'entretien des locaux des espaces sportifs.

Belvédère de Roche d'Antre :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Dominjon, en réponse à la proposition de la commune de Moirans, pour l'aménagement du belvédère de Roche d'Antre. Madame Dominjon informe la municipalité de son refus de tout aménagement de ce type sur ce site.

M. le Maire fait part d'un certain nombre de communications :

 Un courrier de Claude Bénier-Rollet, directeur de l'école primaire publique, des parents d'élèves et des enseignants pour remercier la municipalité pour l'aide financière qui leur a été accordée dans le cadre du séjour à Bellecin qui s'est déroulé du 17 au 21 mai 2010.

 Un courrier du syndicat CGT – Force Ouvrière de THOMAS SA/USILYS SAS qui informe de la nouvelle liste nominative des membres du bureau :

- Secrétaire Général : M. Patrick LACROIX
- Secrétaire Adjoint : M. Thierry AUGER
- Trésorier : M Jean-Luc ROCH
- Trésorier-Adjoint : M. Christian BERRODIER
- Archiviste : Mme Akia LAJELI

La séance est levée à 20 h30

Le secrétaire de séance

Le Maire

Les Conseillers Municipaux